

## COMPTE RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 17 septembre 2020

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER LEVAVASSEUR, COLLART, LETABLIER, Mmes HARDY, ENDELIN, MMS LAVALLEY, LERENARD

Pouvoir : M SUZANNE a donné pouvoir à M LEVAVASSEUR

Excusés : M SUZANNE et BLOT

Secrétaire de séance : MME ENDELIN

### **Approbation des comptes-rendus des conseils du 3 juillet et du 23 juillet**

Les comptes-rendus des deux derniers conseils municipaux sont approuvés.

### **DESIGNATION REPRESENTANT AU CLIC COUTANCAIS**

Monsieur Claude LERENARD est désigné comme représentant au CLIC COUTANCAIS et Monsieur Bernard COLLART comme suppléant.

### **COMPTE-RENDU DES TRAVAUX REALISES**

- Une commande complémentaire de 10 T d'enrobé à froid a été livrée (TP GENET) afin de colmater les nids de poules des derniers chemins ruraux non exécutés (Le Bel, la Pannerie etc..).

- La cloche-tinterelle de l'église sonnante le glas et les quarts d'heure a nécessité l'intervention de l'entreprise BIARD ROY pour un contacteur défectueux.

- Une canalisation d'évacuation des eaux usées obstruée au niveau des logements du 1<sup>er</sup> étage du groupe scolaire, entraînant un reflux des eaux, a nécessité une intervention dans l'urgence réalisée par les ets LOUIS-CHARDINE.

- Les travaux de curage et de débarnage faits par l'entreprise LEMENAND sont reportés à la mi-octobre.

### **LANCEMENT OPERATION EXTENSION CIMETIERE**

Deux subventions distinctes sont accordées et notifiées au titre de la DETR suite au dépôt du dossier de demande d'aide en Préfecture pour ce projet, l'une de 5 662 € pour la cimetièreet l'autre de 6 102 € pour la création du chemin et du parking, soit 30% des dépenses éligibles. Le Conseil Municipal décide de lancer l'opération. Des entreprises vont être contactées pour établir des devis pour chaque poste référencé sur le CCCP. Après réception de ceux-ci, la commission travaux se réunira pour les étudier.

### **DEMANDES SUBVENTIONS**

De nouvelles demandes de subventions 2020 par des associations ont été reçues en mairie. Le Conseil Municipal, après les avoir étudiées, attribue les subventions suivantes :

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| - Société de Chasse Hauteville   | 200 € |
| - Comité des Fêtes               | 250 € |
| - Comité des Fêtes arbre de Noël | 150 € |
| - Solidarité Paysanne            | 50 €  |

## **REFLEXION DEVENIR COMMERCE MULTISERVICES**

Suite à la démarche et un échange succinct avec la propriétaire actuelle avec le maire, le Conseil Municipal aborde une réflexion sur le devenir de ce commerce multiservices, au moment de son départ en retraite, se déclare préoccupé par la situation. Il souhaiterait à l'unanimité des présents le maintien de ce dernier service de proximité dans la commune. Le Conseil observera très attentivement la situation de celui-ci. Plusieurs pistes sont évoquées et le Conseil se positionnera ultérieurement, le souhait étant qu'une reprise de ce commerce le soit, dans l'immédiat et si possible par un acquéreur privé.

## **COMPTE-RENDUS COMMISSIONS**

Une réunion de la commission « parc locatif » a eu lieu dernièrement. Il a été évoqué la mise en place d'une chartre de bonne conduite ainsi que quelques problèmes relatifs aux locations en cours de résolution.

## **MISE EN PLACE CHARTRE DE BONNE CONDUITE LOTISSEMENT**

Après présentation d'une 1<sup>ère</sup> ébauche et échanges entre les membres du Conseil, celui-ci charge la commission lotissement de son élaboration.

## **REPAS CHEVEUX BLANCS**

Dans le contexte sanitaire actuel et après discussion, le Conseil Municipal, décide de reporter le traditionnel repas des Aînés au printemps 2021.

## **TRANCHE FIN DE TRAVAUX LOTISSEMENT**

Une personne souhaite acquérir la dernière parcelle en vente du lotissement (parcelle n°3). Il faudrait terminer les derniers travaux prévus et toujours en attente de la totalité de vente des parcelles depuis plusieurs années (goudronnage de la totalité de la voirie). Les entreprises concernées vont être contactées.

## **DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour

l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de plusieurs noms.

## **MISE EN PLACE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Suite à une demande, Monsieur le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant

- Au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 50 000 € ;

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposé par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PayFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire. Monsieur le Maire expose les principales caractéristiques techniques du dispositif. Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon deux modalités. Il est décidé d'opter pour l'utilisation du site sécurisé de la DGFIP, étant donné que la DGFIP assure la maintenance et la sécurisation du site à titre gratuit. Seul le coût du service bancaire reste à la charge de la collectivité. Il s'élève à 0.05 € HT par paiement + 0.25 € du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20 € et 0.03 € par paiement + 0.20 € du montant de la transaction inférieures à 20 €. Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TIPI à partir du site sécurisé de la DGFIP et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette mise en place.

## **DEVIS NETTOYAGE MURS CIMETIERE ET PALISSADES**

Le devis sollicité a bien été reçu en mairie, mais celui-ci s'avère incomplet. Le Conseil souhaite plus de précisions et reprendra contact avec l'artisan.

## **OPERATION DENOMINATION ET NUMEROTATION DEVIS**

Un devis a également été reçu, un autre est en attente. A prévoir également une réunion de la commission numérotation, opération restée en attente et retardée par la crise sanitaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Demande pour un busage** à la Maugerie : deux ou trois personnes de la commission travaux se rendront sur place.

- **Achat lecteur optique** pour lecture de puces électroniques animaux : afin de lutter plus efficacement contre le problème des animaux errants (chiens et chats), le conseil donne son accord pour l'acquisition de ce type de matériel à la demande du maire.
- **Ecoles** : Signalement à la CMB : alarme faible, grillage détérioré et vieillissant cour écoles et peinture classe abîmée. La CMB s'est rendue sur place
- **Assemblée générale APE** : Le maire rend compte à l'assistance de l'AG de l'APE (127 € bénéfice pour l'année 2019), des manifestations organisées dans le but de récupérer des fonds ont été annulées, beaucoup de projets soutenus n'ont pas eu lieu ou seront reportés en raison du covid, projet équitation Le Loreyetc, mais l'association dispose d'une encaisse importante à répartir sur les 3 sites du RPI (matériel ou sorties).
- **Demande jumelage** d'une commune du Piémont italien, lien historique avec Hauteville (berceau de la 2<sup>ème</sup> épouse de Roger de Hauteville) : avis non favorable en l'absence de précisions compte tenu du poids d'un tel échange pour notre village et l'existence d'un autre jumelage.
- **Association à nos valeureux poilus** (ANVP): projet de transformation en association du patrimoine.

Le président M POTAIRES souhaite une réunion prochaine avec les personnes (élus et particuliers) ayant manifesté un intérêt pour la sauvegarde du patrimoine communal. Le maire reprendra contact pour l'organisation de cette réunion.

- **Conteneurs des recyclables** : se renseigner pour changement d'emplacement, une piste est évoquée, elle nécessiterait un échange avec un particulier et l'aval du SIVOM du Point Fort.
- **Rapide retour sur la journée sortie des élus le 12 septembre** : initiative unanimement appréciée de tous

## **COMPTE-RENDU INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur LESAULNIER évoque quelques points de la dernière réunion plénière de Coutances Mer et Bocage

- Diagnostic des 180 bâtiments communautaires qui se terminera en 2023
- Projet habitat services pour accompagner la rénovation de l'habitat, les travaux isolation rénovation habitat mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Prise en charge pour les masques distribués 60 % par le département 84 000 € CMB
- Maison médicale Roncey
- Reprise de crèches associatives d'Agon-Coutainville et Coutances par la CMB
- Exonérations TEOM pour entreprises ayant effectué cette démarche
- SPANC : blocage des subventions
- Convention avec Saint Sauveur rue Chesnée